

LA
TEMPERANCE

AU POINT DE VUE SOCIAL.

LECTURE PRONONCÉE le 22 OCTOBRE 1879

PAR

L'HON. F. X. A. TRUDEL, C. R.

SOUS LES AUSPICES DE LA

Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre
DE MONTREAL.

MONTREAL :

J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Collé.

1879.

LA TEMPERANCE

AU POINT DE VUE SOCIAL.

Mes Révérends Pères,

Mesdames et Messieurs.

Avant d'entamer le sujet de cette cause-rie, je ressens le besoin de dire à Messieurs les Membres de la Société de Tempérance de St. Pierre, que j'ai saisi avec empressement et comme une bonne fortune, l'occasion qui m'a été offerte de venir participer aujourd'hui à la grande œuvre qu'ils ont entreprise. Car, si j'ai bien compris l'importance de votre Société, MM. de la Tempérance ; si j'en ai bien saisi le caractère et

les tendances ; si le blason qu'elle s'est choisi, le drapeau à l'ombre duquel elle marche, sont bien l'emblème de l'esprit qui l'anime, votre Société travaille à l'accomplissement d'une grande œuvre de régénération sociale. Votre blason ! Depuis dix-huit siècles, il brille sur la poitrine des braves ! Il surmonte les plus illustres diadèmes, orne le front des rois et des pontifes, étincelle au sommet des monuments les plus majestueux : c'est la Croix de Tempérance ! La Croix ! signe de victoire qui apparut dans le Ciel, aux yeux de Constantin, avec ces mots pour auréole : " Tu vaincras par ce signe. " La Croix qui domine le monde ! la Croix du Calvaire, symbole de force, emblème du triomphe par le sacrifice ! Votre drapeau, c'est l'étendard de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ! Ce sont les couleurs du Christ, roi des nations, créateur et maître de l'univers.

Nommer votre drapeau, décrire votre blason, c'est dire le caractère de votre Société : vous êtes la Société des forts : forts par l'abnégation et le renoncement ! forts de toute

la force que l'auteur du christianisme a imprimée dans l'âme de ceux qui veulent être ses disciples ; par conséquent Société essentiellement chrétienne, Société destinée à réaliser ce qu'il ya de plus grand dans le christianisme : l'imitation de Celui qui a fait du renoncement et du sacrifice le secret de la grandeur terrestre, comme le gage de la béatitude dans un monde supérieur. En effet, fonder, maintenir et développer, dans la mesure des besoins d'un peuple, une vraie Société de Tempérance, c'est s'associer à ce qui se fait de plus grand dans le monde : c'est travailler à faire triompher, au sein des populations, l'esprit du christianisme ; c'est, pour ne parler que du résultat humain, faire prévaloir les principes qui font le bonheur des sociétés, la grandeur des nations.

Je dis : " pour ne parler que du résultat humain ;" car, n'allez pas croire, MM., que je veuille m'aventurer dans un domaine dont l'appréciation n'est pas de ma compétence. Il ne m'appartient pas, naturellement, d'essayer de vous faire entrevoir quels sont, au point de vue religieux, les effets

de la Tempérance ; de vous démontrer que c'est la Tempérance, (et ici j'emploie cette expression dans son sens le plus large,) que c'est la Tempérance telle que pratiquée par les solitaires et les vrais chrétiens de tous les âges, qui a fait les saints. Ce côté du sujet, le plus beau en réalité, mon rôle de laïque me l'interdit. Nous profanes, perdus au sein de la multitude, il ne nous appartient pas d'aller, d'une main téméraire, soulever le voile qui nous sépare du Saint des Saints, où seul le prêtre a droit de pénétrer. A nous est dévolue la tâche beaucoup plus modeste, infiniment plus prosaïque, mais encore bien belle, d'étudier l'œuvre de la Tempérance au point de vue des intérêts de la société civile.

Je n'entends pas même traiter toute la question ainsi circonscrite ; la Tempérance au point de vue multiple de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu, de la santé, de la conservation des races, est un vaste sujet que le cadre restreint de cette soirée m'interdit d'examiner.

Je me bornerai donc à vous parler de la

Tempérance : premièrement, comme œuvre de régénération sociale ; deuxièmement, comme moyen pour nous de remplir le rôle civilisateur que nous sommes appelés à jouer sur ce continent.

Mais, avant d'entrer dans ces considérations, permettez-moi, MM., de vous donner succinctement un aperçu historique de l'origine des sociétés de Tempérance. J'ai cru que quelques mots sur ce point ne seraient pas tout-à-fait sans intérêt pour vous.

I.

Quelques notes historiques touchant la fondation des Sociétés de Tempérance.

S'il est vrai que la vertu de Tempérance, louée et recommandée par les philosophes païens les plus sages aussi bien que par les prophètes de la loi ancienne et les moralistes chrétiens, soit aussi ancienne que le monde, et que la pratique générale de cette vertu soit née avec le christianisme, les Sociétés de Tempérance proprement dites sont de création très-récente. Ce sont l'Irlande et

après elle l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis qui, entre tous les pays du monde, ont vu la fondation et le développement des premières Sociétés de Tempérance; et de nos jours encore, il n'y a guère que dans ces pays qu'elles ont pris une extension considérable.

Ce n'est pas que ces pays eussent, plus que quelques autres, besoin d'opposer une digue au torrent dévastateur de l'intempérance. Depuis au delà de trois siècles, l'Allemagne était reconnue comme la terre classique de l'ivrognerie. En effet, dès l'an 1517, un moine Augustin dénonçait en ces termes le vice dominant de la nation Allemande :

“ Chaque pays a son démon : l'Italie a le
 “ sien, la France a le sien et l'Allemagne a
 “ le sien : la bouteille ; on appelle boire se
 “ gorger de vin et de bière. Nous boirons,
 “ j'en ai peur, jusqu'au jour du jugement
 “ dernier. Les prédicateurs crient en chaire
 “ et font entendre la parole de Dieu, les sei-
 “ gneurs font des ordonnances, la noblesse
 “ même, quelquefois, prend de belles réso-

" lutions ; le scandale, le désordre, des maux
 " de toute espèce, dans le corps et dans
 " l'âme, viennent à leur tour comme ensei-
 " gnements : rien n'y fait. L'ivrognerie, no-
 " tre Dieu, s'étend de jour en jour, sembla-
 " ble à la mer qui a beau boire les courants
 " a toujours soif. "

Celui qui parlait ainsi fut, quelques années plus tard, le fameux apostat Luther. Heureux si, au lieu de se donner mission de réformer des abus imaginaires dans la sainte église de Dieu, il se fut appliqué à corriger ce vice trop réel qui rongeaît alors sa malheureuse patrie et dont il connaissait si bien les funestes ravages !

La première tentative de fonder une Société de Tempérance fut faite en Irlande vers 1830, à la suite d'un rapport présenté au gouvernement Anglais, constatant entr'autres faits que, dans une seule rue de Dublin, composée de 100 maisons, il y en avait 50 où il se débitait des boissons enivrantes. Je n'ai point sous la main de statistiques semblables concernant notre cité, mais il me semble que le fait ci-dessus, considéré com-

me preuve de progrès effrayants dans la voie de l'intempérance, peut nous permettre de juger à quelle profondeur de l'abîme nous sommes arrivés. Car il me semble qu'il ne serait pas difficile de trouver, dans Montréal même, des rues comprenant une plus grande proportion de tavernes et de buvettes.

Il paraît que ce furent les Méthodistes et les Quakers qui eurent le mérite de tenter les premiers efforts sérieux, pour établir des Sociétés de Tempérance. Mais ces efforts, tout louables qu'ils étaient, échouèrent complètement. De fait, l'hérésie a toujours été stérile à produire des œuvres de régénération morale, religieuse ou sociale.

Au Catholicisme était réservé l'honneur de donner la vie aux Sociétés de Tempérance, et de féconder, de l'esprit divin qui l'anime, cette œuvre précieuse, couronnée de si beaux résultats.

Vers 1838, les Quakers, se voyant impuissants à fonder une œuvre de Tempérance, s'adressèrent à un pauvre religieux Capucin, nommé le Père Mathieu, qui vivait dans la ville de Cork au sein d'une retraite

absolue. Après avoir vaincu, non sans de grandes difficultés, les répugnances que lui inspirait sa grande humilité, il se mit enfin à la tête d'une Société d'Abstinence.

Il est impossible de décrire les merveilles que cet homme de Dieu accomplit en quelques années. Ses premières missions furent une marche triomphale à travers l'Irlande; et rappelèrent les merveilles accomplies par St. Dominique, St. Antoine de Padoue et St. François d'Assise.

Des mourants se faisaient transporter sur son passage, " afin que leurs yeux, avant " de se fermer à la lumière, pussent contempler les traits de cet envoyé du Ciel." Dès sa première visite à Dublin, l'on vit de suite des milliers d'individus, renommés par leurs débauches et leurs ivrogneries, convertis subitement, marcher dans une procession de Tempérance composée de quatorze mille hommes, au milieu des rues admirablement ornées, et pavoisées des plus riches tentures, donnant le spectacle le plus édifiant (1). Au bout de 4 ans, c'est-à-dire en

(1) 14 Rohrbacher, Histoire de l'Eglise Catholique, p. 505.

1842, l'Association de Tempérance du Père Mathieu comptait déjà 5,348,433 membres. Et il fut constaté dans certaines paroisses de Dublin que, dans l'espace d'une année, pas plus de six sur mille furent infidèles à leur engagement.

Passant maintenant à notre continent, je ne vous ferai pas l'historique des missions de Tempérance accomplies en Canada. Ces faits sont contemporains, et vous les connaissez mieux que moi. Qu'il me suffise de payer en passant un tribut de justes hommages aux grands Apôtres de la Tempérance en Canada ! Apôtres dont un grand nombre honorent les rangs de la vénérable congrégation des Oblats de Marie Immaculée, qui est l'âme de votre Société et sous le bienveillant patronage de laquelle nous sommes réunis ce soir.

Il n'est pas encore sorti de notre mémoire, le souvenir béni de cette succession non-interrompue de retraites et de missions de Tempérance, qui transformèrent en quelque sorte nos belles campagnes canadiennes. Aujourd'hui, dans la plus grande partie de la

Province, l'on ne peut guère visiter les demeures de nos paisibles cultivateurs sans y remarquer, occupant la place d'honneur au foyer de la famille, la Croix de Tempérance encadrée dans ce que la maison renferme de plus vénéré : l'image des Saints patrons, les portraits des ancêtres et les reliques précieuses des protecteurs favoris du toit conjugal : noble blason, je le répète ! précieux signe de ralliement national et religieux, attestant une même foi, un même engagement à suivre les traces de Celui qui a voulu régner sur le genre humain par la Croix. Ce résultat, nous le devons, dans la plus grande mesure, à l'action des apôtres de la Tempérance.

Je n'ai pas le temps de suivre pas à pas, l'œuvre de la Tempérance aux Etats-Unis. Je me bornerai à constater que, dans tous les Etats de l'Union, elle a produit des résultats admirables, d'autant plus remarquables dans plusieurs des Etats nouveaux, qu'elle a été souvent un frein victorieux pour empêcher de tomber dans les plus grands excès une population hétérogène, composée d'éléments

si divers, n'ayant, pour se préserver du désordre, presque aucun des moyens salutaires qui se trouvent dans les sociétés parfaitement organisées. Dans tout l'Etat du Maine, comme vous le savez, une loi passée il y a déjà plus de 20 ans, est en force, prohibant d'une manière absolue la fabrication et la vente de toute liqueur enivrante. Et s'il est vrai que cette loi est malheureusement bien souvent enfreinte, il n'en est pas moins vrai qu'elle reste là pour témoigner de la résolution énergique et persévérante de toute une population, de prévenir à tout prix les funestes effets de l'intempérance, et comme un monument glorieux de l'esprit chrétien qui a présidé à sa passation.

En Canada, la cause de la Tempérance n'a pu encore enrégistrer des résultats aussi considérables, du moins au point de vue de la législation et de notre action comme peuple. Cependant, elle a déjà réalisé, au milieu de nous, un progrès énorme. Depuis plusieurs années, nos législateurs ont donné à cette matière leur attention la plus sérieuse. Autant que j'ai pu le constater par

quelques recherches superficielles, et faites bien à la hâte, c'est en 1864 que le Parlement du Canada a, pour la première fois, légiféré directement en matière de Tempérance. Cette année là, notre législature de l'ancienne Province du Canada adopta une loi, la 27 et 28 Victoria, Chap. 18, connue depuis ce temps sous le nom de "Loi de Dunkin" ou "Dunkin act", du nom de son promoteur l'Honorable Christopher Dunkin, alors député de Drummond et Arthabaska, et maintenant l'un des Juges de la Cour Supérieure de la Province de Québec. La principale disposition de cette loi conférait aux autorités municipales de toute ville, village ou paroisse, le pouvoir de prohiber d'une manière absolue, au moyen d'un règlement à cet effet, la vente des boissons enivrantes. Et dans le cas où une telle initiative n'eut pas été prise par l'autorité municipale, 30 électeurs de la municipalité avaient le droit de proposer l'adoption d'un tel règlement, au vote de la majorité des électeurs. Je viens de dire que cet acte est la première législation directe en matière de Tempéran-

ce. Avant 1864, cependant, c'est-à-dire, de 1849 à 1856, diverses lois très-efficaces dans l'intérêt de la moralité publique et du bon ordre, et très bien inspirées assurément, avaient été passées, pour régulariser la vente des boissons enivrantes et empêcher, du moins dans une certaine mesure, les funestes résultats découlant de ces ventes. Mais ces statuts n'étaient pas, à proprement parler, des lois de Tempérance. Ceux qui seraient curieux de connaître le détail de ces lois, les trouveront consignées au 6e Chapitre des Statuts Refondus du Bas-Canada. Les bornes de cet entretien ne me permettent pas d'en donner même une analyse.

La Loi Dunkin a produit d'excellents effets, surtout dans la Province de Québec; et c'est à son opération, due presque toujours à l'intervention ou même à l'initiative énergique et persévérante du Clergé Catholique, que nous devons l'état de sobriété, relativement très-satisfaisant, dont jouit une grande partie des campagnes de la Province de Québec. Il est réellement très-regrettable que la loi "Dunkin" n'ait pas pro-

duit de semblables résultats dans nos villes, et dans une partie encore trop considérable de nos districts ruraux. Dans la Province d'Ontario, cette loi, paraît-il, n'a pas du tout atteint le résultat que l'on en attendait. Et le flot toujours montant de l'ivrognerie a produit là dernièrement des effets si désastreux, que tous les hommes d'ordre s'en sont émus. Il en a été de même dans les Provinces Maritimes. Aussi, à la session fédérale de 1877, des requêtes couvertes de au-delà de cinq cent mille signatures nous sont-elles arrivées d'Ontario et des autres Provinces, demandant à grands cris qu'une digue fût opposée par la Législature à ce torrent dévastateur.

Devant cette manifestation imposante de l'opinion publique, il s'est formé, au sein de la Législature Fédérale, un parti puissant, aussi remarquable par le talent que par la haute position sociale et l'influence politique de ses membres. Ils ont entrepris une lutte énergique et persévérante pour réussir à doter la Puissance du Canada d'une législation analogue à la loi du Maine, c'est-à-dire

à prohiber absolument, en Canada, la fabrication et la vente de toute liqueur enivrante, excepté à titre de médicaments. Le temps ne me permet pas de vous faire ici l'histoire de toutes les péripéties que cette lutte a présentées depuis quatre ans. Qu'il me suffise de dire, pour vous en faire apprécier l'importance, que les mémoires et les statistiques mis devant la Législature, et tous les discours prononcés pour et contre la prohibition absolue des liqueurs enivrantes dans la Chambre des Communes et surtout dans le Sénat, depuis quatre ans, formeraient réunis un volume de plus de mille pages. La prohibition a toujours eu, il est vrai, ses ennemis acharnés ; mais la plus grande opposition résultait, pour un grand nombre, des fortes raisons qu'il y a de douter que la Législature Fédérale ait juridiction en matière de prohibition des liqueurs enivrantes. Des jugements contradictoires ont été successivement rendus dans les Provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, les uns affirmant que cette matière était du ressort exclusif du Parlement Fédéral, les

autres maintenant, au contraire, que les Parlements locaux sont seuls compétents à légiférer en matière de prohibition des liqueurs enivrantes. Cette lutte a donné lieu à des efforts considérables d'éloquence, d'études légales et constitutionnelles et de tactique parlementaire. Elle a aussi été l'occasion de beaux dévouements à la cause de la Tempérance. Je n'entreprendrai pas de payer ici un tribut d'éloges à tous ceux qui ont pris à cette lutte une part aussi intelligente qu'active, ni même de donner les noms de tous ceux à qui les amis de la Tempérance sont redevables des succès obtenus. Je ferai cependant exception pour l'un d'eux, l'Hon. Monsieur Vidal, sénateur, le Président de la Grande Ligue de Tempérance de toute la Puissance et le promoteur des mesures dont la Législature Fédérale a été saisie. Ce digne citoyen, l'un des plus nobles caractères, l'un des hommes les plus dévoués à la cause du bien qu'il m'ait été donné de connaître, a fait de la Tempérance la grande affaire de sa vie. Avec un zèle, une ténacité, une énergie et une persévérance au-dessus de

tout éloge, il est, pendant quatre sessions consécutives, revenu à la charge, répondant à tous les arguments hostiles, renversant tous les obstacles, endurant sans sourciller les feux croisés d'objections, de sarcasmes, de quolibets dirigés sur lui, par ses amis politiques comme par ses adversaires. Il a réussi d'abord à faire épouser par le gouvernement du jour la cause de la Tempérance, et, en travaillant de concert avec l'Hon. M. Scott, alors Secrétaire d'Etat, qui lui aussi n'a pas peu mérité des amis de la cause, il a pu enfin faire adopter la loi de Tempérance actuellement en force, et consignée au Statut Fédéral de 1878.

Cette loi est l'application, à toute la Puissance du Canada, des principes de la loi de "Dunkin." De plus, ce dernier acte exceptait de la prohibition les ventes par cinq gallons, au lieu que le statut de 1878 pourvoit à une prohibition absolue. Le mode établi pour la mise en force du règlement établissant la prohibition, est soustrait de la juridiction de la municipalité et placé sous celle du Gouverneur en Conseil. Enfin, les

vins et autres liqueurs ne peuvent, dans les localités soumises à un tel règlement, être obtenues du pharmacien, le seul homme habile à recevoir une licence pour les vendre soit comme remède soit pour les besoins du culte, que sur le certificat de deux juges de paix.

Telles sont les plus importantes dispositions de la loi actuellement en force, laquelle met, entre les mains de la majorité des électeurs d'une division électorale, le pouvoir de prohiber absolument la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes.

II.

La Tempérance, œuvre de régénération Sociale.

Voilà où nous en sommes avec l'œuvre de la Tempérance, en autant que nos législateurs y sont concernés. Nous avons vu en outre dans quelle mesure nous devons aux Apôtres de la Tempérance les succès réalisés dans la Province de Québec.

C'est le trait le plus caractéristique de

notre histoire nationale, que le peuple Canadien-Français doit sa naissance, son organisation, sa conservation, sa régénération sociale à l'idée religieuse agissant sur lui, le gouvernant et triomphant avec lui, grâce à l'action du clergé catholique de notre Province. Nous n'hésitons pas à le dire : comme œuvre religieuse, les missions de Tempérance en Canada ont été l'un des plus beaux succès qu'il nous ait été donné d'enregistrer. Mais, Messieurs, il ne faut pas l'oublier : si les Apôtres de la Tempérance ont fait leur œuvre ; si nous avons la garantie qu'ils la continueront et qu'ils conserveront le terrain conquis ; s'ils ont fait leur devoir, en un mot, cela n'affranchit pas les laïques de l'obligation d'accomplir le leur. Si l'action maternelle de l'Eglise, proclamant la loi morale, a préparé les cœurs et les consciences ; si la chaire de vérité a produit la foi et la conviction, il faut que les citoyens, exerçant leur action sur les faits extérieurs, disciplinant le corps et régissant la société civile, donnent une sanction à la loi morale et exécutent les pres-

criptions de l'Eglise ; il faut que la tribune politique et même la voix du simple citoyen, invoquant les principes de l'ordre social et faisant même appel aux intérêts matériels, établissent qu'il y va de l'intérêt de la société civile, que c'est même pour elle une question vitale que d'assurer le triomphe de la Tempérance. Car, Messieurs, la question de Tempérance, je vous l'ai déjà dit et vous le savez mieux que moi, n'est pas seulement une question religieuse, c'est encore une question de régénération sociale. Vous avez vu quelles lois la législature a mises à notre service. Voyons maintenant ce qu'ont à faire les citoyens pour aider la loi dans cette œuvre de régénération.

Seconder le législateur, prêter main forte à l'autorité religieuse, pour exécuter les prescriptions des Apôtres de la Tempérance, telle est, Messieurs, la réalisation de la noble tâche que, en votre qualité de laïques, vous êtes invités à accomplir, vous qui déjà avez épousé la cause de la Tempérance, et qui, en toute circonstance et depuis si longtemps déjà, en avez toujours tenu haut et ferme le noble drapeau.

Comment travailler à cette régénération sociale ? Messieurs, c'est un axiôme de sens commun que, pour appliquer efficacement un remède, il faut d'abord se rendre parfaitement compte de la nature du mal. Je ne parle pas de l'existence même du mal, car personne ne s'aviserait de la mettre en doute. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil autour de nous pour constater que le malaise est général ; il est à peine nécessaire de prêter un instant l'oreille, pour entendre de tous côtés des plaintes. La misère est partout. Nous souffrons sous le rapport matériel : nous sommes pauvres, endettés, sans crédit, sans ouvrage. Nous souffrons sous le rapport moral : l'autorité paternelle n'est plus ce qu'elle était autrefois ; l'institution sacrée de la famille se désorganise, le lien qui en unissait autrefois les membres d'une manière aussi étroite, se relâche et même disparaît ; le luxe domine malgré la pauvreté ; l'éducation nous manque ; l'instruction nous fait défaut. La ruine est partout, la banqueroute règne en maîtresse, le niveau de l'honnêteté dans les affaires a sen-

siblement baissé, et comme conséquence immédiate, la confiance est disparue. Toutes les anciennes garanties sur lesquelles on se fondait autrefois : garantie de probité, garantie d'honneur, garantie résultant du sentiment de dignité personnelle, de respect de soi-même, du caractère sacré de la parole donnée : tout cela n'existe plus que dans des cas exceptionnels. Aujourd'hui, l'on ne compte plus guère que sur ce qui est immédiatement convertible en bon argent sonnant ou garanti par une hypothèque. Et puis, il faut bien l'avouer, tout en rendant hommage à la grande majorité de nos nationaux ; tout en constatant avec une légitime fierté avec quel avantage ils soutiennent la comparaison avec les autres races, au point de vue de la sobriété, nous sommes obligés d'admettre que l'ivrognerie cause encore parmi nous de terribles ravages. C'est encore l'une de nos plaies sociales les plus hideuses ; c'est l'un des plus grands obstacles à notre prospérité, celui qui enrayer d'avantage la marche de notre nationalité dans la voie de ses nobles destinées.

Voilà le mal.

Or, où est le remède ? Et ce remède, quel est-il ?

Le remède, Messieurs, il est entre nos mains ! Le remède, il consiste premièrement à bannir de nos esprits certaines erreurs fatales, cause première des maux dont nous souffrons ; il consiste en second lieu à travailler fermement à faire disparaître les conséquences de ces erreurs, c'est-à-dire à subjuguier notre volonté à la vérité, et à la mettre totalement et sans arrière-pensée au service du bien. Car, remarquez-le Messieurs, l'esprit du mal qui, dans tous les siècles, a travaillé sans relâche à la ruine des sociétés, a toujours eu deux grands complices : 1^o L'ignorance ou l'obscurité de l'intelligence, 2^o Les défaillances du cœur ou de la volonté. Or ces deux complices, il les trouve chez nous ; et dès qu'il est privé de leur concours, il se trouve réduit à l'impuissance. "Un peuple," dit M. Le Play, "grandit
"moins en perfectionnant la production
"des objets nécessaires à ses besoins, qu'en
"s'efforçant de régler ses appétits et de con-

“tenir ses passions.” J’ai donc raison de dire que le remède est entre nos mains.

Le temps ne me permet pas, Messieurs, de vous signaler toutes les erreurs qui ruinent les sociétés; je me bornerai à vous dénoncer quelques-unes de celles qui se rattachent le plus directement à mon sujet. Vous avez pu reconnaître ces erreurs, lorsque je vous ai fait, il y a un instant, l’énumération des maux dont nous souffrons. Vous avez pu voir que toutes ces erreurs étaient ennemies de la Tempérance, et que par conséquent, le grand remède au mal, c’est la Tempérance. Et ici, Messieurs, je ne prends pas ce mot dans le sens étroit de l’abstention des liqueurs enivrantes seulement, je l’emploie dans le sens chrétien, c’est-à-dire dans le sens large que comporte toute la signification de ce mot. Nul doute que l’abstention des liqueurs ne soit, pour nous, d’un bénéfice incalculable, le remède à une grande partie de nos maux. Mais ce n’est pas assez. Etre Tempérant, ce n’est pas seulement se garder d’être ivrogne; c’est n’user des biens de ce monde que dans la mesure nécessaire pour

sustenter notre vie, et répondre aux exigences légitimes de notre état; c'est réprimer chez nous tout ce qu'il y a d'excessif ou de déréglé dans nos goûts, dans nos habitudes, dans nos actions de chaque jour, de chaque heure et de chaque minute. C'est pratiquer le sacrifice, vivre de la vie de renoncement. C'est renoncer journellement aux excès de la bonne chair, du sommeil, des plaisirs, de l'oisiveté; au luxe des demeures, des ameublements, des habits, des voitures, des promenades, etc. C'est renoncer, au besoin, à son sentiment, à ses instincts de domination, à ses haines, à ses rancunes, à ses vengeances; c'est s'abstenir de discours licencieux, de jurements et de blasphèmes; c'est accomplir, avec une exactitude scrupuleuse, les devoirs de son état, obéir à ses supérieurs, travailler sans relâche, surtout aux œuvres les plus utiles, sans y rechercher un succès d'amour-propre ou de satisfaction. Car, Messieurs, remarquez-le bien! Si un homme, ne faisant pas un mauvais usage des boissons, se livre cependant au jeu, à la débauche, aux extravagances de la toilette, des promenades, de

la bonne chair ; s'il est paresseux, grossier, vindicatif, obscène dans son langage ; s'il ne fait que ce qui lui plaît, ne remplit pas les devoirs de son état : cet homme peut n'être pas un ivrogne, mais ce n'est certainement pas un homme Tempérant.

Faisons maintenant l'application de ces principes en étudiant les causes des maux dont nous souffrons ; et nous verrons que la pratique de la Tempérance, dans le sens indiqué, sera un remède à tous ces maux.

Un auteur contemporain a dit : " La grande plaie de notre époque, c'est l'absence du respect." Il avait raison. Et cette absence du respect est surtout funeste en ce sens qu'elle porte atteinte à l'autorité religieuse, à l'autorité paternelle, au principe de la propriété, à l'organisation de la famille.

Dieu, en créant la société, l'a assise solidement sur quatre institutions sacrées : la religion, l'autorité, la famille, la propriété. Elle repose sur ces fondements comme sur quatre piliers de granit. Ainsi l'a voulu Dieu. Et il a voulu aussi que per-

sonne ne touchât impunément à ces bases. En ébranler une seule, c'est ébranler tout l'édifice; les affaiblir, c'est le faire chanceler. Qu'une main sacrilège parvienne à arracher ces bases, et l'édifice social s'écroulera dans une confusion inexprimable, ensevelissant sous ses décombres toutes les richesses, les beautés, les chefs-d'œuvre contenus dans l'édifice, écrasant en même temps les profanateurs. C'est de la démence que de discuter l'utilité de ces fondements. Il n'y a pas à se demander s'ils ne pourraient pas ne pas exister; si l'on ne pourrait pas rebâtir la société d'une manière plus agréable, plus élégante, sans ces fondements. Dieu les a placés là. Il les veut comme cela; et il est le maître souverain! Malheur à l'insensé, au ver de terre qui, dans son sot orgueil, s'avise de les attaquer.

Or, combien parmi nous ont eu l'aveuglement de vouloir se passer de religion! Combien y en a-t-il qui, sans s'insurger contre cette institution divine, et tout en pratiquant même leur religion en vue d'une autre vie, ont voulu bannir la religion de la

société civile, ont prétendu qu'elle n'avait rien à faire avec les affaires matérielles, avec leur commerce, les affaires municipales, les affaires politiques ! Qui n'a pas ainsi, plus ou moins, sans s'en apercevoir peut-être, méconnu ou même nié la nécessité de la religion dans les affaires matérielles ? Ainsi, par exemple, un marchand s'est dit que pourvu que son commis fût au magasin à l'heure dite et fût bien sa journée, donnant scrupuleusement à son maître le nombre d'heures de travail convenu, il n'avait pas besoin de s'informer s'il était bon chrétien ou non. L'entrepreneur s'est dit la même chose. Mais voilà que l'un et l'autre se sont aperçus, à la fin, que cet employé de qui ils n'ont exigé aucune qualification morale, les a volés, a perdu son temps, les a ruinés. A cause de l'absence de la religion, la charité chrétienne, qui est inspirée et maintenue par la religion et la religion seule, a manqué. Seule, elle pouvait maintenir l'harmonie nécessaire entre le capital et le travail, entre le maître et son employé. De son absence est née la haine, l'antagonis-

me entre eux. Le maître, quand le travail a été surabondant, en a profité pour réduire les salaires à l'insignifiance et il a ruiné l'ouvrier. Il a oublié cet enseignement de l'Écriture : *Que le salaire de l'ouvrier ne demeure point dans votre maison.* Mais la main d'œuvre a enchéri. L'ouvrier a pris sa revanche. Il a fait grève sur grève. Il a successivement haussé les salaires et tellement diminué les heures de travail, qu'il a ruiné l'entrepreneur et le propriétaire. Mais le malheureux, il a par là tari la source de son travail ! Et le voilà sans pain ! Quelle est la cause de cette double ruine ? L'intempérance, les erreurs de doctrine, l'ignorance de la loi de Dieu, ou une fausse manière d'en faire l'application. L'amour désordonné du luxe, de la jouissance, des gros profits, des gains immodérés ; le désir de faire immédiatement fortune, même au prix des sueurs, de la santé même de son semblable, et cela avec la plus légère somme de travail : Intempérance contraire à la charité chrétienne !

Vous étiez un bon chrétien, un bon citoy-

en. Vous n'auriez pas voulu, pour rien au monde, exercer le métier d'usurier. Mais voilà qu'un habile homme vous a fait comprendre que si vous, vos voisins, vos amis et quelques autres, lui confiez vos fonds, il fera produire à vos capitaux 25, 30, 40 pour cent, et cela au moyen de sociétés de construction, d'intérêts usuraires chargés aux pauvres emprunteurs, et d'amendes fabuleuses entassées les unes sur les autres, au détriment d'un pauvre co-sociétaire incapable de faire ses versements. Or ce dernier s'est trouvé ruiné. Il a mis là durant des années ses économies, le prix de ses sueurs, quelquefois de ses jeûnes. La société a tout dévoré. Et vous-même, êtes-vous bien plus riche ? Peut-être que si les règlements de la société, au lieu d'être pesés dans la balance d'un usurier, pour en connaître la valeur, eussent été pesés au poids de la justice, de la charité chrétienne, le pauvre eût gardé ses économies, et vous les vôtres. Ceci, bien entendu, sans vouloir blesser personne ; car nous avons tous plus ou moins donné dans l'illusion créée par ces mécanismes ingénieux, les

sociétés de construction. Nous y sommes allés de bonne foi. La plupart du temps, l'expérience a été une leçon sévère et le réveil n'a pas été gai ! Eh bien ! n'y a-t-il pas eu là intempérance dans le désir de gains exorbitants ?

Il en a été de même de mille spéculations. Nous avons oublié cet arrêt fatal : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front*, que Dieu lui-même a prononcé ; et nous avons voulu nous y soustraire ! En quelques tours de main, nous faisons fortune, et nous vivions en grands seigneurs ! Mais l'arrêt était là ! et nous n'y avons pas échappé. Au lieu de la fortune est venue la déconfiture. Et aujourd'hui, le pain est plus dur et les sueurs plus amères. Avec des idées plus chrétiennes, plus d'esprit de renoncement et de sacrifice, nous fussions restés volontiers attachés à un travail régulier, donnant des gains modérés, mais sûrs ; cet esprit de renoncement nous eût inspiré une vie plus frugale et eût permis de petites économies, lesquelles, à la longue, eussent créé pour les vieux jours, et pour l'établissement des enfants un patrimoine modeste, mais solide.

La cause principale de tous ces maux, c'est que, dans nos affaires, nous avons trop oublié le grand principe de la propriété. Nous avons trop perdu de vue ce commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras.* Et nous avons obtenu le bien d'autrui sur des garanties factices ! Et nous avons acheté, emprunté, alléguant une solvabilité illusoire ! Et nous avons risqué, au mépris des règles les plus élémentaires de la prudence, le bien de nos créanciers ! Nous avons spéculé sans gêne avec le bien d'autrui ! vécu sur le bien d'autrui ! Et dans des banqueroutes rendues malheureusement si faciles, nous avons peut-être retenu le bien d'autrui ! Dans nos transactions, nous avons trompé, surfait les qualités et la valeur de la marchandise. Dans nos entreprises, nous avons fait un ouvrage très-inférieur, sous le rapport de l'exécution et de la qualité des matériaux, à celui stipulé.

L'autorité paternelle était la sauvegarde établie par Dieu pour conserver à l'enfant sa vertu, sa chasteté, les forces vives de sa jeunesse, ses économies, le fruit précieux de

son premier travail, destiné par la Providence à être la base d'une modeste fortune, l'élément de la prospérité future de sa famille. Mais l'enfant s'est laissé aller à l'intempérance de ses desirs. L'intempérance ou l'excès dans les habits, les plaisirs, la vie déréglée en dehors du frein salutaire de l'autorité paternelle, a tout dévoré. Et le temps de l'établissement arrivé, il n'est resté qu'avec une constitution ruinée, des vices à transmettre à ses enfants, et la misère pour seule perspective. Mais il y a plus : voilà que le père, non aidé des économies de ses enfants, n'a pu résister aux charges de la famille. Le modeste patrimoine qui devait mettre ses vieux jours à l'abri du besoin, et être plus tard un élément de force pour ses fils, va être vendu, et toute la famille jetée dans l'indigence absolue. De là, souvent, ces actions *in forma pauperis* pour pension alimentaire, dont le nombre, toujours croissant, est une disgrâce pour notre société. Il faudrait écrire des volumes pour démontrer les funestes effets de cette décadence de l'autorité paternelle. Si l'on se demande quel est le

secret de la prospérité solide de certains peuples que l'histoire nous montre durant dix, douze, quinze cents ans, se maintenant forts et prospères, l'on verra que le principal élément de leur force est l'autorité paternelle et la solide constitution de la famille.

L'une des institutions regardée de tout temps comme l'une de celles qui concourent le plus à la prospérité des familles, et par là même de toute la nation, c'est que chaque famille ait la propriété de son habitation. Cette habitation, le foyer domestique, il se transmettait autrefois de père en fils durant des siècles. Rien ne contribuait à conserver l'union dans la famille, comme cet avantage de pouvoir revenir, à des périodes fixes, à ce toit paternel tout embaumé des souvenirs chéris du jeune âge, où l'on retrouve ses vieux parents et avec eux les vieux enseignements, les traditions d'honneur, de religion de la famille ; la fierté de race, le noble orgueil qui consiste à vouloir conserver la réputation d'habileté dans l'industrie, d'honneur et de probité dans le commerce,

héritage précieux qui s'est déjà transmis de plusieurs générations. C'est là ce qui assure la supériorité des industries françaises, la stabilité et la grande prospérité de toutes ces vieilles maisons de commerce françaises anglaises et allemandes qui, depuis trois ou quatre cents ans, font successivement la fortune de vingt générations. Au foyer domestique, se rencontrent périodiquement les frères, les fils, les petits-fils ; là ils se font part de leurs projets et des conditions de leurs affaires ; là ils ont occasion de se donner et de recevoir un mutuel appui. "L'union fait la force" et la fortune de ces familles. Malheureusement, presque toujours maintenant dans ce pays, l'amour du confortable, l'intempérance, la convoitise de gains considérables et immédiats, fait vendre ou démolir au plus tôt le vieux toit des ancêtres. L'on ne s'attache plus au sol ; l'on n'a plus de souci de la propriété foncière. Le patrimoine vendu, l'argent divisé se dépense, est emporté bientôt par le luxe et le vent des spéculations. Ce manque d'amour du toit paternel et ces pérégrina-

tions continuelles des familles, déprécie la propriété plus que toute autre cause ; et vingt ans après, l'on trouve un étranger devenu riche, grâce à la propriété paternelle qu'il a acquise. Voulez-vous avoir une idée des valeurs immenses perdues ainsi par nos compatriotes, par le fait de n'avoir pas gardé le patrimoine des ancêtres ? Pour cela, vous n'avez qu'à vous reporter à 50 ans en arrière. Voyez ce que possédaient alors nos compatriotes dans la ville et ses environs, et ce qu'ils possèdent aujourd'hui. Toutes les plus belles propriétés sont passées en mains étrangères ; et je n'hésite pas à dire qu'aujourd'hui, si cette transmission et conservation dans les familles du foyer domestique eut été observée, nos compatriotes de Montréal seraient riches de 25 millions de plus qu'ils ne sont maintenant. Le désir de garder l'héritage paternel, quand c'est de tradition dans les familles, fait faire des prodiges d'économie. Les anciennes familles demeurant voisines, il se forme des relations sociales plus agréables et plus solides. Tandis que les migrations continuelles, amenant

ensemble des familles qui ne se connaissent pas, occasionnent les mariages mal assortis et une baisse considérable dans le niveau des mœurs et de la bonne éducation.

Une autre cause de ruine pour grand nombre de nos compatriotes, c'est, non-seulement l'ivrognerie, mais les dépenses excessives de la table. Nous avons les défauts de nos qualités Descendants du peuple le plus hospitalier du monde, entendant sans cesse vanter comme l'une des qualités les plus précieuses de notre race cette affabilité avec laquelle nos ancêtres tenaient table ouverte, nous croirions dégénérer, si nous n'étions toujours préparés à *payer une traite* au premier ami que nous rencontrons, ou à offrir un verre de boisson à celui qui entre chez nous. Ne pouvoir le faire serait, dans notre pensée, une grave inconvenance et nous exclurait de la société des gens bien élevés. Nous sommes quelquefois très-disposés à observer la Tempérance pour nous-mêmes ; mais sans renoncer à imposer avec instance, 1, 2 ou 3 verres de vin à toute personne qui entre chez nous. Combien de ruines n'a pas faites

cette funeste manie ! Vous croiriez dégénérer de votre qualité d'homme de bon ton si vous n'aviez toujours de la boisson à offrir ? Eh bien ! permettez-moi de vous détromper par des exemples qui partent de bien haut. L'Honorable Sir Leonard Tilley, le présent ministre des finances de la Puissance du Canada, s'est enrôlé dans les rangs de la Tempérance depuis très-longtemps. Depuis qu'il s'est ainsi lié, il a occupé, durant cinq années, la haute charge de Lieutenant-Gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick ; or, non-seulement, il n'a jamais violé son engagement en prenant une seule goutte de liqueur, mais en outre, malgré qu'il ait eu à donner au moins chaque semaine des dîners officiels, ou dîners d'état, à tous les hommes politiques de sa Province et à tous les étrangers de distinction qui le visitaient, il n'a jamais, durant ses cinq années d'office, offert à qui que ce soit, un seul verre de vin. Depuis qu'il est ministre des finances, à Ottawa, il a continué la même attitude. L'Honorable ministre des chemins de fer et canaux, Sir

Charles Tupper, agit absolument de la même manière. J'ai eu occasion de constater personnellement quelques-uns de ces faits. Cependant il n'est jamais arrivé à personne, du moins que je sache, de blâmer cette manière d'agir. Au contraire, je l'ai entendu louer cent fois. Messieurs Tilley et Tupper ont à plusieurs reprises reçu à dîner Son Excellence le Gouverneur-Général et Son A. R. la Princesse Louise ; et si j'ai été bien informé, ils ne se sont pas départis de leur règle, même pour ces illustres personnages. Mesdames Tilley et Tupper sont des Dames du plus haut ton, d'une grande distinction de manières et d'une éducation parfaite ; et ce régime de Tempérance n'empêche pas que leurs salons ne soient les plus fréquentés de toute la capitale. Nous appuyant sur de tels exemples, nous pouvons donc, sans inconvenance, pratiquer une abstinence que la raison nous commande et dont la modicité de nos moyens nous fait souvent une nécessité.

Le temps me manque pour référer en détail à tous les maux que j'ai énumérés.

Un instant de réflexion vous fera comprendre comment la Tempérance et l'économie, une vie plus disciplinée, une meilleure application de nos ressources et de notre temps pour nous procurer une meilleure éducation, une tenue plus sévère, le respect de la propriété d'autrui et la ferme résolution de ne plus faire de dettes et d'établir un équilibre parfait entre nos dépenses et notre revenu, auront l'effet de faire disparaître la plus grande partie sinon toutes les plaies sociales dont nous souffrons.

Un mot maintenant du luxe, l'intempérance la plus pernicieuse après l'abus des liqueurs fortes. Nul doute que le luxe compromet, quand il ne mine pas complètement, l'avenir d'au moins la moitié de notre jeunesse canadienne. C'est dans le luxe que vont s'engloutir les sommes énormes que nos jeunes gens et nos jeunes personnes de toutes les conditions gagnent avec tant de facilité et de profusion, comparé à ce qui a lieu dans les pays d'Europe. Nul doute que, avec ce qui se dépense en frais de toilettes inutiles, notre jeunesse s'assurerait un avenir

enviable. Combien de jeunes gens, en France, par exemple, qui ne se procurent que ce qui est absolument indispensable en fait de toilette et de nourriture, dans le but de parvenir à mettre de côté dix, quinze ou vingt francs par année ! Pour arriver à ces petits chiffres que nos ouvriers et nos ouvrières de Montréal pourraient économiser, dans les années communes, à la fin de chaque semaine ou tout au moins de chaque mois, l'on ne saurait croire quels calculs, quelles combinaisons ingénieuses, quels miracles d'économie ils font. Plusieurs auteurs, entr'autres Monsieur Le Play, qui font une étude particulière des questions sociales, ont donné le détail du petit budget annuel d'une ouvrière ou d'un ouvrier français. Combien de sacrifices ne faut-il pas faire quelquefois dans ces pays, pour économiser quatre ou cinq centins par semaine, un franc au bout du mois ! Eh bien ! par ce travail d'une patience quasi héroïque qui dure souvent pendant 20, 25, 30 ans, le paysan et l'ouvrier français font tous des économies, tandis que nous, avec des facilités relativement si grandes

d'amasser, nous ne mettons rien de côté. Hélas! C'est le luxe qui engloutit tout le fruit de notre travail !

Souvent le luxe est encouragé, surtout de la part des parents, à cause d'une fatale erreur de jugement. On a l'ambition, bien légitime assurément, d'améliorer la position de la famille, de pousser les enfants comme on dit, et l'on s'imagine que c'est par la toilette que l'on y parvient. Il y aurait ici, MM. de la Tempérance, une croisade bien utile et bien méritoire à faire, pour détruire chez grand nombre de parents cette ridicule erreur. Ce serait leur rendre un immense service que de leur faire comprendre que l'excès des toilettes, loin de faire avancer leurs enfants, les rend plus orgueilleux, plus sots, en fait des êtres presque insupportables, et que les gros défauts d'éducation paraissent beaucoup plus chez une personne en grande toilette que chez celle qui est mise plus modestement. S'il était possible de leur démontrer combien plus ils avanceraient leurs enfants en travaillant fortement à corriger en eux leurs défauts moraux,

leurs mauvaises manières, leurs paroles grossières, leurs discours inconvenants, leur tenue négligée, quelquefois immodeste ; en leur donnant des habitudes d'ordre, de propreté, d'économie !!!

C'est surtout en vue de l'établissement de leurs filles que certains parents font les plus grandes extravagances. Comment ne comprennent-ils pas que tous ces colifichets toujours prétentieux, souvent ridicules, les déprécient aux yeux de tous ceux qui ont les moindres notions de savoir-vivre, et combien les recommanderait au contraire une tenue plus modeste et plus en rapport avec leurs moyens ! Je ne puis oublier avec quelle pitié j'entendis, il y a dix ans, un brave ouvrier, autrefois très à l'aise, m'avouer qu'il vendait sa dernière propriété pour subvenir aux toilettes extravagantes de ses filles, parceque, disait-il, elles étaient courtisées par des marchands et des hommes de profession, et que des toilettes plus modestes pouvaient leur faire perdre d'excellents partis. Il y a dix ans de cela. Ce brave homme est aujourd'hui dans une pro-

sonde misère. Le dernier chelin est passé, et les toilettes aussi. Inutile de vous dire que ces demoiselles sont encore en disponibilité.....

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression sur un terrain qui m'est plus qu'étranger. C'est la première, et très-probablement la dernière fois que je m'avise de parler de toilette. Mais, pendant que j'y suis, je dirai à mes jeunes compatriotes : Avez-vous l'ambition de vous distinguer ? L'excès de la toilette est le plus mauvais moyen possible d'y arriver. Il ne fera que mettre en relief chez vous une grande faiblesse de caractère, une vanité aveugle qui vous préparera bien des déboires. Eh ! songez donc que malgré tous les efforts possibles en ce sens, vous aurez toujours des centaines de rivaux, à qui de grandes fortunes et autres circonstances heureuses leur assureront infailliblement sur vous un triomphe facile. Voulez-vous être infailliblement victorieux sans qu'il en coûte un sou à vos familles, sans jamais vous exposer à laire à l'honneur et à la conscience ces larges at-

teintes que le luxe occasionne souvent? Voulez-vous triompher, tout en préparant à vos familles des sources de bonheur intarissables? Travaillez à acquérir cette culture du cœur et de l'esprit, cette éducation parfaite, cette modestie, cette distinction de manières qui aujourd'hui sont d'autant plus précieuses et assurent une supériorité d'autant plus certaine, qu'elles deviennent de plus en plus rares! Là, le terrain vous appartient comme à tout autre, et la victoire, non-seulement une victoire précieuse devant Dieu, mais même une victoire certaine aux yeux des hommes, est entre vos mains. Tâchez de bien vous convaincre qu'aux yeux des gens d'esprit et de cœur (et vous conviendrez qu'il ne faut guère s'occuper du jugement des sots), la couleur et la forme de l'habit sont choses bien secondaires, pourvu que l'habit soit convenable. Le bon ton, la politesse, les bonnes manières sont des fruits du Christianisme et ne sont que l'enveloppe extérieure de la vertu. Par conséquent, ils ne doivent en rien être en désaccord avec la sévérité chrétienne ni aucunement contrarier la vertu.

Je vous le demande, qui s'occupe aujourd'hui de la qualité des habits que portaient Monsieur de Maisonneuve, Dollard, Mademoiselle Le Ber, Mademoiselle Mance, l'héroïne de Verchères? Qui trouve que la toilette de Bernadette de Lourdes, ou celle de Mélanie de la Salette nuit à leur gloire? Vous avez tous entendu parler de cette redingotte grise, vieille, râpée, toute trouée, que Napoléon Le Grand avait portée dans ses plus célèbres batailles. Avec quel légitime orgueil ne l'endossait-il pas aux plus beaux jours de fête! Votre main tremblerait aujourd'hui d'émotion en touchant cette relique. Et, très-certainement, ce n'était pas un habit de luxe! Pourquoi le héros la préférerait-il aux habits de pourpre et d'or? Ah! cet uniforme, c'était la livrée du combat, de la vertu, du courage, la livrée de la Tempérance et du renoncement, de l'héroïsme, de la victoire! Eh bien! je connais un vêtement plus modeste encore, qui bien plus souvent a été percé des balles de l'homme civilisé, comme de la flèche du barbare, déchiré aux ronces de la forêt, grillé

sur les bûchers du martyr, un habit qui représente à un plus haut degré encore l'héroïsme de la Tempérance, le sublime de l'abnégation et du sacrifice : c'est la soutane du prêtre missionnaire, c'est même la bure grossière de l'humble frère de charité !

Tous les jours, MM., il vous est donné de voir un autre habit qui a traversé plus de champs de bataille, et a soulevé, à travers les éclats de la mitraille, plus de bravos enthousiastes que la capote grise du vainqueur d'Austerlitz : c'est la robe noire de nos bonnes sœurs de charité !

Mais, me direz-vous, c'est là l'habit religieux ! Eh bien ! regardez autour de vous et vous verrez des centaines d'hommes et de femmes du monde dont l'habit est plus que modeste, et cependant qui provoquent tous les jours l'admiration, et attirent de tous côtés des regards de respect et de vénération. Pourquoi ? C'est parcequ'à leur front brille l'auréole de la vertu et du mérite acquis par l'esprit de Tempérance et de sacrifice. Tous les jours il vous arrive de reconntre, dans nos rues, d'humbles

femmes dans la toilette de qui la vanité la plus ordinaire ne trouverait certainement pas son compte. Et néanmoins, vous ne pouvez les voir sans être saisis d'une profonde vénération ; il y a comme une atmosphère sainte qui les environne. Femmes de citoyens distingués que leurs talents et l'honorabilité de leur caractère ont placés à la tête des Canadiens-Français de cette ville, la fortune les a favorisées ; elles ont pu briller dans le grand monde. Est-ce là, toutefois, ce qui vous impressionne ? Vous rappelez-vous de leurs riches toilettes, des bals et des fêtes où elles ont dû briller ? Oh non ! Cependant, je comprends ce sentiment de respect dont vous êtes saisis ! L'une, par exemple, est la mère de votre Evêque ; une autre a donné trois prêtres à l'illustre compagnie de Jésus ; plusieurs autres ont fourni pour l'église et l'état, ces citoyens distingués, ces dignes prêtres qui sont "*le sel de la terre,*" la force de la patrie canadienne ! Vous voyez en elles, conservé comme par une sainte tradition, le type de la vraie mère de famille canadienne !

III

Influence de la Tempérance sur les Destinées de notre Nationalité.

Mesdames et Messieurs,

Je vous ai déjà privés trop longtemps du plaisir que vous attendez de la suite du programme de la soirée; et cependant, je ne puis résister au besoin que j'éprouve de faire appel à votre esprit de Tempérance et de sacrifice, dans l'intérêt du rôle civilisateur que le Peuple Canadien-Français paraît appelé à remplir sur ce continent.

Je vous ai présenté, il n'y a qu'un instant, le triste tableau de nos misères morales et matérielles, et j'ai tâché de vous démontrer que le remède est entre nos mains. Or, sachez-le, MM. de la Tempérance, et vous, Mesdames, qui encouragez cette Société de vos sympathies, c'est à vous qu'est dévolue la tâche d'accomplir l'oeuvre de régénération. Vous êtes le peuple; vous êtes le cœur de la nation. Montréal renferme le groupe de Canadiens-

Français le plus important de toute la confédération, soit par le nombre, soit par l'importance de ses industries, de son commerce, et surtout par le fait que, placé au poste avancé de la nationalité, c'est lui qui soutient surtout la lutte de comparaison avec les autres races. Le mouvement que vous ferez dans le sens d'une réforme sérieuse se répandra, comme un courant électrique, dans tout le corps social. De même qu'une pierre, lancée au sein d'une onde immobile, crée instantanément une série d'anneaux qui se déroulent avec vitesse et met bientôt en mouvement toute la surface d'un lac, de même, l'élan donné par vous à une grande entreprise de régénération sociale, se répandra dans tout le pays. Mais, remarquons-le bien ! cette position d'avant-garde nous impose des devoirs sérieux, de grandes responsabilités. Et, plaise à Dieu que nous ne faiblissions pas à la tâche !

Vous êtes-vous jamais demandé comment il se faisait que nos ancêtres, cette poignée de modestes colons, abandonnée, au siècle dernier, sur un sol couvert de ronces, sous

un climat rigoureux, avait pu résister aux tentatives d'absorption d'une nation puissante et victorieuse? Bien loin de disparaître, ils sont devenus ce groupe important de Français Catholiques, le plus important qui existe en dehors de la France. Et si jamais vous vous êtes posé cette question, n'avez-vous pas conclu que la Providence nous avait conservés pour nous faire remplir une mission religieuse et civilisatrice en Amérique? Notre modeste Canada s'est trouvé le seul pied-à-terre que le Catholicisme eut conservé dans l'Amérique du Nord. C'est nous qui, pendant un temps, avons fourni des missionnaires à presque toute l'Amérique. Tous les jours partent de nos couvents de nouveaux essaims qui se répandent dans tout le continent. Ce sont nos Séminaires qui ont formé la plus grande partie de ses prêtres et de ses Evêques. Notre vieille Basilique Métropolitaine n'est-elle pas la mère de plus de soixante Sièges Episcopaux Américains? Voyez cette phalange carrée de nos compatriotes qui se forme dans la vallée de l'Outaouais. Comme

elle s'avance lentement, mais sûrement, à la conquête des territoires qui la bornent à l'ouest ! Voyez-la entrer comme un immense coin en arrière d'Ontario, rejetant la race saxonne sur le littoral des lacs et se dirigeant vers le Nord Ouest. N'avons-nous pas mission aussi d'appuyer ce mouvement ? Eh bien ! ces missions de régénération sociale et de colonisation, allons-nous y être infidèles ? C'est à vous de répondre.

Mais, remarquez-le bien ! nous ne l'accomplirons, cette mission, qu'en pratiquant les vertus qui font les peuples forts, les peuples pionniers, les peuples apôtres, c'est-à-dire les vertus de renoncement, de sacrifice et de Tempérance.

A nous de reprendre et de continuer les glorieuses traditions de nos pères, d'achever le drame héroïque dont L'Allement, de Brebœuf, Marquette, Lasalle, Jacques-Cartier, Champlain, De Maisonneuve, Marguerite Bourgeois, La Mère de l'Incarnation, Dollard, d'Iberville, Montcalm, De Lévis, vous présentent le premier acte.

Ici, deux voies se présentent à vous : l'une

difficile, laborieuse, pleine de luttes héroïques et de mérite : c'est la voie de la Tempérance, celle que nous venons d'indiquer. Et n'allez pas croire que Dieu a besoin de nous pour accomplir son œuvre ! Maître de tout, il n'a besoin de personne, et c'est une immense grâce qu'il nous fait lorsqu'il daigne nous associer à l'accomplissement de ses desseins. Cette grâce, il faut la mériter en s'y préparant comme s'y préparèrent les fondateurs du Canada, par la Tempérance et le sacrifice. Il faut que le travail quotidien, que l'économie intérieure de nos familles soient dirigés de façon à créer des familles fortes et prospères, mais dont la prospérité soit bâsée sur la vertu. Au lieu que notre jeunesse dépense en vanités, plaisirs, toilettes, bonne chair, tout le fruit de son travail, il faut que ces fruits précieux soient soigneusement économisés, pour servir à établir ces familles fortes, ces familles souches, pleines de vie et de sève, qui pourront envoyer vers l'ouest de vigoureux essaims de colons et de travailleurs ; de ces familles fondées sur l'hon-

neur, le patriotisme, un patrimoine solide qui permette de donner l'éducation nécessaire pour former des missionnaires, des négociants éclairés, des ouvriers habiles, des législateurs à la hauteur de leur position.

Au lieu d'entrer dans cette voie, vous pourrez bien, si vous le voulez, suivre les entraînements du jour ; vivre suivant les notions qui prévalent ; vivre pour vivre ! Ne voir, dans l'existence, qu'une occasion de se procurer du confort, le luxe de la table, des demeures, des ameublements, de la toilette ! Votre préoccupation de tout le jour sera alors de faire de l'argent et d'en faire beaucoup. Vous apprendrez cela à votre fils et ne lui apprendrez que cela, parce que le reste sera sans objet. Mais alors, vous sacrifiez votre avenir comme peuple. L'acquisition des moyens matériels ne sera plus la création d'une force destinée à accomplir de grandes choses. Et vous, Mesdames, étant une fois admis que les destinées de votre famille et de votre pays doivent se résumer dans la science du confort, vous auriez bien tort de pratiquer la Tempérance, de sécher

sur des livres édifiants, de vous consumer dans les soins du ménage et de négliger les grands intérêts de la toilette et les exigences de la mode.

Nos mères, en allaitant leurs enfants, avaient l'ambition d'en faire des travailleurs hardis, des colons énergiques, des ouvriers francs et honnêtes destinés à reculer bien loin la lisière de la forêt, à bâtir la prospérité matérielle du pays; des missionnaires destinés à promener à travers tout un monde le flambeau de la foi et de la civilisation; des soldats pleins d'honneur et de patriotisme destinés à faire triompher partout l'étendard de la patrie. Alors, on s'explique leurs sacrifices, leurs veilles, leurs travaux de toutes sortes. Il fallait se multiplier, faire des prodiges d'industrie et d'économie pour élever, instruire, préparer à leur carrière ces héros, ces patriotes, ces martyrs!

Mais vous, si vous ne croyez pas à l'avenir de notre nationalité; si vous n'avez à former que des mangeurs, des joueurs de cartes et des clubistes, il n'y a pas besoin d'y

regarder de si près. Si la perpétuation de notre foi, de nos traditions ne sont qu'un leurre ; si la belle langue française que vous apprenez à votre enfant doit s'éteindre après une ou deux générations ; si nous ne sommes destinés qu'à lutter avec les Ecossais ou les Anglais à qui mangera le plus succulent roastbeef, portera les plus belles fourrures, ou attellera les plus fiers chevaux, bien sots seraient ceux qui se morfondraient à la peine. Apprenons à bien vivre, soignons notre digestion, habillons-nous bien, faisons-nous des rentes, n'importe par quel moyen ; soyons, s'il le faut, usuriers, agioteurs, intrigants et tout ira bien.

Mais il n'en est pas ainsi de vous, Messieurs de la Tempérance. Depuis longtemps déjà, vous avez choisi la première voie qui est celle de l'honneur et du patriotisme. Et vous, Mesdames, au lieu de ces viveurs inutiles, vous formerez, pour la patrie, des citoyens honorables, des patriotes, des missionnaires et des héros : des hommes comme les Plessis, les Bourget, les Laflèche, les Taché, les Viger, les Lafontaine, les Morin, les Car-

tier ! Et les générations futures, voyant combien grande et glorieuse de tels hommes auront fait notre belle patrie Canadienne, diront de vous, Mesdames, avec infiniment moins de vérité, il est vrai, mais avec encore beaucoup d'à-propos, ce qui fut dit de la Mère bénie entre toutes les femmes : *Heureuses les entrailles qui les ont portés ; heureux le sein qui les a nourris !*



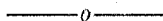
Maison Dupuis Freres

605 Rue Ste. Catherine,

Coin de la Rue Amherst,

A l'Enseigne des deux Boules Noires.

MONTREAL.



La maison DUPUIS FRÈRES est la première des maisons de commerce de quelque importance qui ont été établies dans la partie Est de la cité. Elle fut fondée par JOS. N. DUPUIS, l'ainé de la famille, que la mort enleva dans la vigueur d'une jeunesse ardente et pleine d'avenir.

Ses jeunes frères en prirent alors la direction, et, par une administration sage et énergique, ils en ont fait une des plus importantes de la Province.

Par leur esprit d'économie, leur assiduité constante et une grande attention à servir le public avec honnêteté et politesse, les frères Dupuis ont mis leurs affaires dans un tel état de prospérité qu'ils achètent maintenant directement des manufactures d'Europe et des Etats-Unis, et pour argent comptant, toutes leurs marchandises; ils achètent aussi presque tous les fonds de banqueroute qui se vendent à Montréal et ailleurs. Voilà ce qui explique comment ils peuvent vendre à si bas prix des marchandises de première qualité.

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à leur rendre une visite.

ARMAND BEAUDRY,

IMPORTATEUR DE

Bijouteries, Argenteries

ET

ARTICLES DE FANTAISIE,

Montres en Or et en Argent,

CANNES POUR PRÉSENTATIONS,

Pendules en Marbre et sous Globe.

M. A. BEAUDRY se charge de RÉPARER les ARGENTERIES, les MONTRES et les BIJOUX.

Une visite est respectueusement sollicitée.

269 Rue NOTRE-DAME, Montreal.



Deux Premiers Prix

AU CENTENAIRE.

Médailles en Or et en Bronze.

LANTHIER & CIE.

CHAPELIERS et MANCHONNIERS,

271 Rue Notre-Dame. 271

MONTREAL.

Pelleterie Russe de la plus belle qualité, choisie personnellement ; *Marte*, *Zibeline* de la Baie d'Hudson, *Hermine*, etc.—*Raquettes*, *Souliers Sauvages* et *Curiosités Indiennes* en grande variété.

Département des Fourrures de premier choix, constamment ouvert au public pendant la saison d'été.

GAUTTIER & VERVAIS,

552 CRAIG.

DOREURS,
FABRICANTS DE CADRES.

GRAND CHOIX DE GRAVURES RELIGIEUSES,
HISTORIQUES, ET CHEMINS DE CROIX.

ENCADREMENTS a prix reduits.

GLACES DE MIROIRS DE TOUTES GRANDEURS.

E. MATHIEU & FRÈRE,

77 RUE NOTRE-DAME.

MM. E MATHIEU & FRÈRE tout en remerciant leur nombreuse clientèle et le public en général, offrent en vente un assortiment des plus complets et de premier choix

d'Épiceries, Liqueurs, The, Cafe, et Cigares, etc.,

A DES PRIX MODÉRÉS.

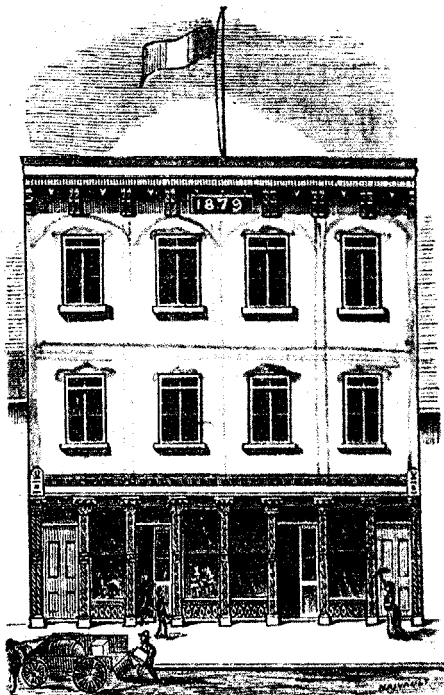
P. S.—Les MM. du Clergé trouveront à leur maison le VIN DE MESSE de première qualité.

Frs. MARTINEAU,

*Marchand de Peintures, Huiles et Térébenthine,
Vitres, Mastic, etc., etc.*

50,000 lbs. de blanc de plomb achetées avant la hausse à
bien bon marché.

HUILE DE CHARBON



TOUJOURS EN MAIN.

Rue Ste. Catherine, No. 503,

Entre les rues Visitation et Panet.

Fonderie de la Puissance

(DOMINION METAL WORKS.)

ETABLIE EN 1828.

Charles GARTH & Cie.,
PLOMBIERS,

POSEURS D'APPAREILS A GAZ et a VAPEUR,

Fondeurs de Cuivre, Fonte et autres Métaux,

Finisseurs et Machinistes, &c., &c.

Manufacturiers et Importateurs de CUIVRE, à l'usage des Plombiers, Ingénieurs et Poseurs d'Appareils à Gaz.—Ouvrages en Cuivre et en Fer, pour Gaz et Fournaies, et toute description d'ouvrages pour Gaz, Aqueducs, Distilleries, Brasseries, etc., etc.

Ils entreprennent aussi le chauffage des édifices publics et privés, Serres-Chaudes, &c., avec leur Appareil amélioré et à Eau Chaude, connu sous le nom de

Garth's Patent Improved Hot Water Apparatus.

Pour information, voir chez les Rev. Pères Oblats à Montréal et à Lachine, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de la Providence, etc., etc. Ils fourniront à leur Bureau des circulaires munies de certificats, et donneront tout renseignement qui concerne l'Appareil ci-dessus mentionné.

APPAREILS A VAPEUR A PRESSION LEGERE de GOLD, avec les dernières améliorations, et aussi avec FORTE PRESSION de Vapeur dans les Tuyaux.

En magasin et à vendre au plus bas prix toutes sortes de Gazeliers, Braquettes, Pondants, Pompes à Vapour, Pompes aspirantes et foulantes de toute description pour Fermes, etc., etc.

Tuyaux en fer battu, en plomb et en fonte de différentes grandeurs, ainsi que Hausses en Caoutchouc, et toute espèce de Patrons ajustables en fer et en fonte pour Appareils soit à eau, à vapeur ou à gaz.

Bureau et Manufacture :

Nos. 536 a 542 rue Craig,
MONTREAL.

LABELLE, LAMONTAGNE & CIE.,

266 RUE NOTRE-DAME,

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE



M E U B L E S ,

En Gros et en Détail,

TELS QUE

Ameublement de salon en noyer noir,—de chambre à coucher en noyer noir avec dessus en marbre,—de salle à diner en noyer noir.—de passage en noyer noir ou en chêne.—Tables de centre avec dessus en marbre, Bibliothèques, Étagères, Prie-Dieu, Chaises berçantes, Bureaux, Commodes, Buffets (*Side-Boards*), Lits à ressort (*Spring Beds*), Matelas, etc.

Nous invitons le public à nous faire une visite, et nous garantissons de vendre à vingt pour cent meilleur marché que n'importe quel autre établissement de ce genre.*

**TOUTE COMMANDE EXÉCUTÉE AVEC
PROMPTITUDE.**

LABELLE, LAMONTAGNE & CIE.,

HALDIMAND & CIE.

IMPORTATEURS DE

Feronneries de toute espece

A l'Enseigne de la Grosse Serrure

253, 255 & 257

Coin des Rues ST. VINCENT et ST. PAUL
MONTREAL

Tiennent toujours en main un assortiment de Poêles de Cuisine et à Charbon de toute sorte des Etats-Unis, Poêles simples et doubles, Chaudières à Potasse et à Sucre, Peintures, Vitres, Mastie, Ferrures de Maison, Soufflets de Forge, Etaux, Charbon de Terre, Fer en Barre de toute grandeur, Moulins à Beurre, et un grand assortiment de

QUINCAILLERIE EN GENERAL

dont ils peuvent disposer à très bas prix.

Gauttier & Vervais,

552 CRAIG,

Peintres - Decorateurs,

PEINTURES A FRESQUE,

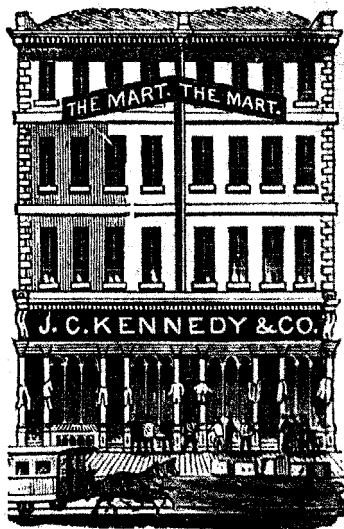
DORURES DE TOUTE SORTE

Pour EGLISES, AUTELS, etc.

IMITATIONS de toute sorte de BOIS et de VITRES en couleurs transparentes,

First Class Clothing Warehouse

500 Suits to select from



in all the most and best materials

J. C. KENNEDY & Co.

Have the largest and best assorted stock of

Mens, Boys, and Youths Clothing in the Dominion

and at prices that defy competition, all garments warranted thoroughly well made and finished.

ORDER DEPARTMENT.

The order department is replete with all the newest materials known to the trade. Gentlemen preferring their clothing made to measure can rely upon having a really good fit as none but first class cutters are employed.

J. G. KENNEDY & Co.
31 and 33 St. Lawrence Street.

MAISON ITALIENNE.
66 Rue Notre-Dame, 66

T. CARLI Statuaire

Grand Etablissement de Statues Religieuses



Monsieur T. CARLI a l'honneur d'annon-
cer à Messieurs les Membres du Clergé, aux
Communautés Religieuses, et au public en
général, qu'il a constamment en main un
grand assortiment de Statues Religieuses,
et qu'il exécutera toute commande dans le
plus court délai et à des prix très-modérés.

STATUES EN PLATRE DE PARIS,

STATUES EN PLASTIC,

STATUES EN CIMENT (à l'épreuve du temps)

STATUES MODELÉES A ORDRE.

STATUES PEINTES et DECORÉES,

Je reçois continuellement de nouveaux modèles de Paris.

T. CARLI.

A. G. SENECAI & CIE.

184



184

RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Fabricants et Importateurs

D'ORNEMENTS

ET

Bronzes d'Églises

*Soieries, Broderies, Franges, Gallons, Bannières,
Drapeaux, Vases, Fleurs, Mérinos, Cierges, Cire,
Parafine, Vins de Messe, Etc., Etc.*

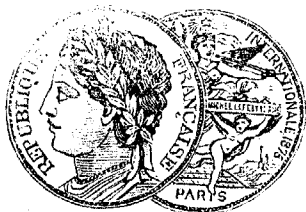
DAILLE D'ARGENT A PARIS EN 1878.
La plus haute récompense accordée.

Médaille de Bronze

Philadelphie en 1876.

PREMIER PRIX

Montréal en 1867.



Médaille de Bronze
 Sydney, Australie, en 1877.
 PREMIER PRIX
 Québec en 1877.

FONDEE en 1849.

Michel LEFEBVRE & Cie.

MANUFACTURIERS DE VINAIGRE

39, 41 & 43 Rue BONSECOURS, MONTREAL.

Le Vinaigre, quoiqu'un aliment de la plus haute importance, est encore beaucoup fabriqué par des procédés irrationnels et surannés, par routine et au hasard; aussi rencontrons-nous dans le commerce peu de Vinaigres possédant toutes les qualités d'un produit irréprochable.

Dernièrement, à la célèbre *Exposition Universelle de Paris, 1878*, le Vinaigre Lefebvre, seul de tous les Vinaigres du monde entier, a rapporté la médaille d'argent offerte comme la plus haute récompense pour le mérite et la supériorité. C'est là un des plus éclatants témoignages de la pureté et de la qualité de notre article.

Possédant la plus grande pureté, si essentielle dans la conservation des conserves, notre Vinaigre se distingue par un goût excellent, franchement acide, que beaucoup préfèrent au goût doucereux du Vinaigre de Vin, sans mélange de matières étrangères trop souvent employées dans la fabrication du Vinaigre, et si dommageables à la santé des consommateurs qui sont victimes d'un système de falsification qui a prévalu depuis quelques années dans les Vinaigres qui ont été offerts sur nos marchés.

Les Chimistes les plus habiles du Canada, ont appuyé de leurs certificats les qualités que nous réclavons pour notre Vinaigre, et c'est avec plaisir que nous attirons l'attention du public sur le certificat suivant et autres que nous possédons.

CERTIFICAT.—Nous, Médecins Soussignés, avons assisté à l'Analyse chimique du Vinaigre de MM. MICHEL LEFEBVRE & CIE., et d'après les différentes expériences qui ont été faites, nous sommes pleinement convaincus que ce Vinaigre est pur et sans mélanges de matières étrangères, qu'il est supérieur en qualité aux Vinaigres d'importation étrangère, et nous le recommandons spécialement pour usage domestique, étant libre d'ingrédients malfaisants.

En foi de quoi nous avons signé :

T. G. LUSIER, M.D.	A. RICARD, M.D.	J. BAKER EDWARDS,
E. H. TRUDEL, M.D.	J. A. CREVIER, M.D.	Ph., D., F.C.S.
C. F. PAINCHAUD, M.D.	J. GANON, M.D.	G. P. GIRWOOD, M.D.
J. L. H. LEPROHON, M.D.	W. NELSON, C.M., M.D.	W. MOFFAT, M.D.

J. CHAPLEAU & FILS,

Imprimeurs et Relieurs,

31 & 33 RUE SOTTE,
MONTREAL.

On exécute à cet établissement toutes espèces
d'Impressions, tel que :

Livres, Pamphlets,
Cartes d'Affaires, Têtes de Compte,
Circulaires, Memorandums,
Envois, Lettres funéraires,
Factums,
Blancs pour Avocats et
Notaires, etc., etc.

Dans le département de la RELIURE, on se charge de la fabrication des LIVRES BLANCS et de toute espèce de Reliure, depuis la plus commune jusqu'à la plus riche, à des prix très-modérés.

Cet établissement se recommande principalement par le bon marché et la promptitude avec laquelle les ouvrages sont faits.

S. LACHANCE,

CHEMISTE & DRUGGISTE,

IMPORTATEUR DE

Drogues,

Produits chimiques,

Articles de toilette,

Parfumeries,

Teintures, etc., etc.

Aussi la plus belle variété de graines de jardins et de fleurs.

Un escompte libéral est accordé à MM. les Médecins.

Les prescriptions sont toujours remplies avec la plus scrupuleuse attention.

646 Rue Ste. Catherine

Maison voisine de la Banque d'Epargne.

La Royale,

Compagnie d'Assurance d'Angleterre.

La responsabilité des Actionnaires est illimitée.

Capital, - - - - -	\$10,000,000
Fonds investis, - - - - -	21,000,000
Revenus annuels, - - - - -	5,000,000
Fonds investis en Canada, - - - - -	500,000

Les Institutions Religieuses, toujours si prudentes, s'assurent de préférence à "LA ROYALE."

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA :

Batisse de "LA ROYALE," Montréal.

M. H. GAULT, } Agents principaux.
W. TATLEY, }

J. L. BRADLE & E. HERTUBISE, Agents du Département Français.

Agents autorisés dans la Province de Québec :

C. P. CHAMPION,	Québec
J. MORGAN,	Sorel
W. COOTE,	St. Jean, P. Q.
L. RAINVILLE,	Arthabascaville
J. H. GOUGH,	Bedford
G. B. HOULISTON,	Trois-Rivières
E. SICOTTE,	St. Hyacinthe
J. LABONTE,	Rivière du Loup (en haut)
W. C. LYFORD,	Sherbrooke
W. R. LINDSAY,	Waterloo
F. PENFOLD,	Richmond

LA BRITISH AMERICA,

Assurance fondée en 1833. — FEU et MARINE.

CAPITAL ET MONTANT EN MAIN \$1,170,491.46

Agents autorisés :

OWEN MURPHY, Québec. J. MORGAN, Sorel.
M. H. GAULT, } Agents pour la Province
W. TATLEY, } de Québec.